

# BULLETIN D'INFORMATION RH

JANVIER 2022

## Actus RH, elles sont nombreuses !



**Millau Grands Causses**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# 2022

## **Nous vous souhaitons à tous et à toutes une très bonne année !**

Nous souhaitons renforcer l'information, je vous propose donc ce bulletin pour commencer, dans l'attente de pouvoir travailler avec le service communication autour d'une newsletter !

### **Le passage aux 1607 heures**

Les agents qui travaillaient sur un cycle à 36h, passent donc sur une durée hebdomadaire à 36h30 par semaine et bénéficieront de 9 jours de RTT.

Les nouveaux paramétrages de vos profils horaires seront effectifs au 20/01/2022 permettant de déclencher votre forfait jours de RTT. Ce forfait pourra évoluer en fonction des jours de maladie : 1 RTT supprimé à partir de 26 jours d'absence.

Le temps réalisé en plus peut se faire sur vos journées de travail en horaire variable entre 7h45 et 18h du lundi au jeudi et entre 7h45 et 12h30 le vendredi. Nous travaillons sur un état récapitulatif trimestriel qui vous sera adressé par le service RH.

Nous continuerons le travail sur la charte de gestion du temps dans une démarche participative.

Anne-Laure et Véronique sont vos contacts pour les questions autour de l'utilisation de la badgeuse. Pour la bonne organisation du travail du service, nous vous remercions de faire vos demandes par mail et vous serez ensuite recontacter.

### **La fermeture des bureaux en 2022 et la pose des congés**

Les bureaux de la Communauté seront fermés les jours suivants à l'occasion des jours fériés :

- Vendredi 27 mai 2022 (lendemain de l'ascension)
- Vendredi 15 juillet 2022 (lendemain du 14 Juillet )
- Lundi 31 octobre 2022 (veille du 1<sup>er</sup> novembre)

Comme précédemment, vous pourrez poser jusqu'à 7 semaines, 3 semaines l'été et 1 semaine sur chaque vacance scolaire. Pour arriver à ce but, tout en réalisant votre temps de travail effectif de 1607 heures, vous pouvez accoler congés annuels, RTT (et heures de récupération si nécessaire).

Cela sera précisé dans la charte de gestion du temps : avec les 25 jours de CA, il faut poser les CA sur 5 jours et les RTT sur 4.5 jours. Une RTT sera posée par le service RH sur la journée de solidarité (pentecôte).

Maintien de l'activité et du service pendant la période de congés : chaque responsable de service doit organiser les binômes de travail et s'assurer de la présence effective de l'équipe au sein des bureaux pendant la période de congés annuels (présence de 50% de l'effectif hors période de crise sanitaire).

### **La formation**

Toujours dans le renforcement des compétences et la recherche de coopération, Irma Vayssade maintient son intervention et intègre le service Ressources Humaine à 20% dans le cadre d'une mise à disposition. Elle contribuera à renforcer l'information sur l'accès à la formation auprès des services et nous continuerons à développer, avec elle, nos actions de formation. Les prochains enjeux : les formations mutualisées, le questionnement autour du CPF...

Vos contacts : Sophie pour la gestion des inscriptions et l'organisation quotidienne et Irma Vayssade (i.vayssade@cc-millaugrandscausses.fr) sur le plan de formation.

# Le télétravail et le versement de l'allocation

## 1 – Le télétravail dans un cadre normal

La mise en place du télétravail et les jours parfois flottants demande un renforcement de la communication pour maintenir un cadre de travail notamment qui est là, et quand ?

Il est important de mettre à jour le tableau suivant : tableau de présence partagé 2022

La mise en place du versement de l'allocation nécessite un suivi réel des journées de télétravail. Il appartient donc à chacun de transmettre un mail au service RH lors de la modification de ses journées de télétravail.

Le versement trimestriel est le suivant :

- 2 jours : 55 € par trimestre et un plafond maximal annuel de 220 euros
- 1.5 jours : 44.06 € par trimestre
- 1 jour : 29.38 € par trimestre

Les absences pour maladie amèneront à la déduction du versement de l'allocation.

Une régularisation sur les journées réellement travaillées aura lieu périodiquement :

- En juillet N : pour le 1<sup>er</sup> semestre
- En janvier N+1 : pour le 2<sup>ème</sup> semestre

## 2 – Le télétravail renforcé (mesures sanitaires)

Il est important de mettre à jour le tableau suivant : tableau de présence partagé 2022.

Les agents autorisés exceptionnellement au télétravail dans le cadre du COVID bénéficieront de l'indemnité qui sera versé sur les mois de régularisation.

## Pôle Aménagement et travaux

Florian Fergeault a rejoint le syndicat et a quitté les effectifs de la communauté de communes. Nous pouvons le remercier pour son investissement quotidien et son implication dans son rôle de représentant du personnel.

Gilles Robert est arrivé le 1<sup>er</sup> janvier 2022 au sein du service d'Isabelle Barbaud pour accompagner le suivi du projet sur le complexe aquatique, nous lui souhaitons également « Bienvenue ».

# Les nouveaux services communs au 1<sup>er</sup> janvier 2022

## Le service commun « Affaires juridiques »

Les missions dévolues au service commun ainsi constitué consistent à animer l'organisation de la gestion des affaires juridiques de la communauté de communes et de la Ville

Rattaché au Pôle Administration générale de la Communauté, ce service commun sera constitué de trois secteurs :

- Secteur Conseils juridiques et Contentieux,
- Secteur Assemblées et Assurances,
- Secteur Achats et Commande publique.

Le service est dirigé par Sylvia Ambergny.

Nous souhaitons la bienvenue aux agents qui arrivent de la Ville et intègrent ce service :

- Delphine Sulpice,
- Magali Cammas,
- Nadia Delhaye,
- Valérie Balard.

## Affaires juridiques

Service commun Affaires juridiques  
Adresse **Comcom** : 1 place du Beffroi 12100 Millau  
Adresse **Mairie** : 17 avenue de la République 12100 Millau

Responsable Secteur des Achats et Commande publique  
**Carole Bremaud Sartre**  
06 70 10 18 22  
c.bremaud-sartre@cc-millaugrandscausses.fr  
Comcom - 2<sup>ème</sup> étage  
Mairie - 2<sup>ème</sup> étage - Mardi et jeudi après-midi

Responsable Secteur Conseils juridiques et Contentieux  
**Delphine Sulpice**  
05 31 97 03 30  
delphine.sulpice@millau.fr  
Mairie - 2<sup>ème</sup> étage

Assistante Secteur Assemblées et Assurances  
**Ghislaine Marcillageon**  
05 65 61 40 25  
g.marcillageon@cc-millaugrandscausses.fr  
Comcom - 2<sup>ème</sup> étage

Gestionnaire Secteur des Achats et Commande publique  
**Isabelle Borel**  
05 65 61 41 73  
i.borel@cc-millaugrandscausses.fr  
Comcom - 2<sup>ème</sup> étage

Directrice du service des affaires juridiques  
**Sylvia Ambergny**  
06 21 59 77 25  
s.ambergny@cc-millaugrandscausses.fr  
Comcom - 2<sup>ème</sup> étage - Lundi, jeudi et vendredi après-midi  
Mairie - 2<sup>ème</sup> étage - Mardi, mercredi et vendredi matin

Assistante Secteur Achats et Commande publique / Secteur Assemblées et Assurances  
**Florinda Costa**  
(remplaçante de Pascale Bellenger)  
344 (raccourci interne) ou 340 (poste pascale)  
f.costa@cc-millaugrandscausses.fr  
Comcom - 2<sup>ème</sup> étage

Gestionnaire Secteur des Achats et Commande publique  
**Valérie Balard**  
05 31 97 03 33  
v.balard@millau.fr  
Mairie - 2<sup>ème</sup> étage

Responsable Secteur Assemblées et Assurances  
**Magali Cammas**  
05 31 97 03 31  
magali.cmmas@millau.fr  
Mairie - 2<sup>ème</sup> étage

Assistante Secteur Assemblées et Assurances / Secteur Conseils juridiques et Contentieux  
**Nadia Delhaye**  
05 31 97 03 32  
n.delhaye@millau.fr  
Mairie - 2<sup>ème</sup> étage

## Le service commun « Communication »

La création du service commun communication marquant un objectif de développement des compétences internes, de limiter le recours aux services de prestations extérieures et de développer la stratégie de communication et développer la visibilité de l'action de la communauté de communes dans une approche globale.

Ses missions dévolues sont d'impulser la dynamique et assurer la mise en œuvre d'une stratégie globale de communication, en supervisant la coordination et l'évaluation de son impact. Le service communication veille à la cohérence des messages, notamment entre l'interne et l'externe et à l'égard des différents publics. Le service communication développe par tous moyens (digital, évènement, presse ...) la diffusion des informations relatives aux politiques publiques.

Le service est dirigé par Nadège Grimal.

Nous souhaitons la bienvenue aux agents qui arrivent de la Ville et intègrent ce service :

- Solène Argans,
- Sarah Thuault Ney.



Adresse :  
Service commun Communication  
**22 rue de l'ancienne commune 12100 Millau**  
Au dessus du OKfé - entrée par la porte vitrée à côté de l'ascenseur du parking souterrain  
(touche Comcom sur l'interphone)



Chargée de communication  
Relations presse - Événementiel - Affichage  
**Solène Argans**  
06 32 88 57 20  
solene.argans@millau.fr



Coordinatrice de communication  
Lien communes du territoire  
**Aude Roche**  
06 88 18 14 68  
a.roche@cc-millaugrandscausses.fr



Chargée de communication digitale  
Images - Réseaux sociaux - Sites internet  
**Sarah Thuault-Ney**  
06 77 67 22 94  
sarah.thuault-ney@millau.fr



Direction du service communication  
**Nadège Grimal**  
06 81 26 63 84  
nadege.grimal@millau.fr  
Lundi et mercredi présente à la Mairie (1<sup>er</sup> étage)  
Mardi, jeudi et vendredi présente à la Comcom



Graphiste  
**Arnaud Sauveplane**  
06 17 18 45 52  
arnaud.sauveplane@millau.fr  
Présent tous les matins à la Comcom



Assistante de communication  
**Isabelle Alriquet**  
05 65 61 41 71  
i.alriquet@cc-millaugrandscausses.fr



De nouvelles missions, une nouvelle organisation, « merci » à l'ensemble des agents des 2 services qui se sont fortement investis pour la mise en place de ces services communs notamment Carole Bremaud Sartre, Isabelle Borel et Ghislaine Marcillageon ainsi qu'à Aude Roche, Isabelle Alriquet et Arnaud Sauveplane, agents de la communauté qui intègrent ces services communs.

## A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

### **Augmentation de la participation employeur du régime de prévoyance**

La collectivité à décider d'améliorer la protection sociale des agents de la communauté de communes en augmentant la participation employeur dans la limite d'un plafond de 20 € par mois par agent sans distinction du grade et de l'emploi, sans distinction des garanties prises, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Pour toute nouvelle adhésion : n'hésitez pas à envoyer vos demandes par mail auprès de Véronique Azam.

### **Complémentaire santé**

Une enquête vous sera adressée par mail courant janvier pour une étude sur les complémentaires santé.

### **Indemnité d'inflation**

Le versement de l'indemnité d'inflation aura lieu en janvier 2022 d'un montant de 100 euros pour les agents dont les revenus nets mensuels entre janvier et octobre 2021 (en intégrant les heures supplémentaires) ne dépassent pas 2 000.00 €.

### **RIFSEEP Abondement CIA – engagement collectif communautaire**

Le complément individuel d'attribution (C.I.A.) est ainsi complété :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, un abondement du CIA d'un montant de 250 € brut forfaitaire est attribué. La valorisation de l'engagement collectif est associé au projet communautaire géré par le service Ressources Humaines.

### **Le Décret 2021-1819 du 24 décembre 2021 fixe les nouvelles grilles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C.**

Il entraîne le relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique (De IM 340/IB 367 à IM 343/ IB 371). Il modifie l'organisation de carrière (durée dans certains échelons).

Les modifications portent sur l'échelle C1 (échelons de 1 à 11), l'échelle C2 (échelons 1 à 7), échelle 3 (échelons 1 et 2).

Un prochain mail vous sera adressé sur les thématiques de travail et les évolutions RH dans la fonction publique, rendez-vous en février ! Nous restons à votre disposition.

*L'équipe RH  
Mathilde, Véronique, Sophie, Anne-Laure et Irma*